



n° 233

Avril 2009

## ○○○ Avenir

Repenser l'accès des PME françaises au programme-cadre **2 à 5**

7<sup>e</sup> programme-cadre : l'Inspection générale des finances plaide en faveur d'un point de contact national unifié **6, 7**

## 🌀 Action

7<sup>e</sup> programme-cadre : de nouveaux partenariats public-privé de recherche dans le cadre du plan de relance de l'économie européenne **8 à 10**

Quel régime de financement des coûts indirects dois-je utiliser ? **11, 12**

## ☰ Résultats

Coopération : déjà 440 millions d'euros pour les PME européennes **13 à 15**

## À lire dans vos archives !

Retrouvez les articles qui vous intéressent ! **16**

## ÉDITO L'Europe des coopérations pionnières

*Face à des contraintes budgétaires renforcées, les investissements en recherche coûtent chers. Gagner en productivité de la recherche est impératif. La méthode choisie par les États membres de l'Union européenne consiste à changer la façon de fixer les priorités. Dans le plan de relance de l'économie européenne annoncé en décembre dernier, ils ont décidé de réserver une part des crédits du 7<sup>e</sup> programme-cadre à des champs particuliers pour lesquels les investissements de tous les acteurs étaient alignés (voir les partenariats public-privé p. 8 à 10).*

*Dans cette même quête de la performance de recherche, un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) souligne avec force l'insuffisance de pilotage, le manque de solidité du dispositif d'accompagnement français, très émiétté et d'un professionnalisme insuffisant (voir p. 6 et 7).*

*Les critiques sont d'autant plus sévères que l'IGF assigne un objectif ambitieux à notre pays : être bénéficiaire net en matière de recherche. Elle recommande une réorganisation complète des intervenants autour de la Direction générale de la recherche et de l'innovation et d'un « point de contact national unifié » représentatif de la recherche publique et des entreprises. L'ANRT en serait le coordinateur.*

*Le programme-cadre est trop élitiste pour concerner un grand nombre de PME. C'est ce que confirme le premier bilan sur les PME jamais établi de façon fiable pour un programme-cadre. L'ANRT s'est risquée à l'exercice (p. 13 à 15) ! Il confirme que faire participer les PME aux programmes communautaires est une compétence particulière maîtrisée par certains États seulement. La taille de l'économie n'apparaît pas comme un critère discriminant. La capacité des dispositifs nationaux à préparer les PME à travailler en équipes internationales semble jouer un rôle majeur.*

*Sur un plan pratique, le niveau de subvention dépend aussi de la prise en compte des coûts indirects des projets. La lettre européenne de l'ANRT expertise les différentes solutions à disposition des participants (p. 11 et 12).*

*L'Europe des pionniers sort des limbes. Partenariats public-privé, initiatives technologiques conjointes, Alliance pour l'énergie, programmations conjointes de la recherche publique, autant de nouvelles formes de programmes coopératifs qui étendent l'idée (inventée par le Traité de Lisbonne) de « coopération structurée permanente » entre ressortissants de plusieurs pays. Les complémentarités de compétences et d'investissements y favorisent l'intégration et la compétitivité de l'Europe. « Mettre en place rapidement un schéma institutionnel solide » correspondant tel que souhaité par l'IGF française ne musclerait-il pas la performance européenne ?*

A.Q.